

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2023.18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Présents :	25
Absent :	01
Procurations :	01
Abstentions :	02
Votants :	24

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'AVRIL, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Françoise CHASSON – Francis CLUTIER - Marie EL FARKH – Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE – Laurent LEWANDOWSKI - Françoise VOLLE – Patrick ARCHIMBAUD - Anne VENTALON – Eric JOURET – Nicole TOGNETTY – Robert LACROTTE – Marjorie LAJOIE – Franck REVEL – Mélody FERRERO – Laurent FAURE – Claudia BRET – Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – Michel ESCHALIER – René MONTREDON – Christine GIBAUD – Laurent TOUZET

Absente : Peggy BROCC - **Procuration :** Aurélien ROUSSET à Michel CEYSSON - **Secrétaire de séance :** Françoise CHASSON

Ligne de trésorerie 2023 – Autorisation

La Commune a contracté une ligne de trésorerie de 400 000 € en 2022 qui vient à échéance en juin 2023. Il convient de renouveler cette formule dont les avantages sont constatés (taux réduit par rapport à un emprunt classique ; facilité de tirage et de remboursement ; différé du recours à l'emprunt classique, etc.) et de porter son montant maximum à hauteur de l'emprunt qui est prévu de réaliser au titre du budget primitif 2023, soit 600.000 € maximum.

A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal :

- De recourir à une ligne de trésorerie à hauteur maximum de 600.000 €,
- D'autoriser le Maire ou à défaut un Adjoint à signer le contrat à intervenir et à faire toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Le Conseil Municipal, à la MAJORITE des membres présents et/ou représentés, moins 2 ABSTENTIONS (M. MONTREDON et Mme GIBAUD) et 1 voix CONTRE (M. TOUZET), APPROUVE cette proposition.

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 18 avril 2023

Le Maire

Michel CEYSSON



« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture de Largentière le 19 AVR. 2023
et de sa publication à la même date »

ESOS RYA E 1